suite : MM. Dassonville, président du tribunal civil de Lille; Melchior, consul de Belgique; Wuillaume, vice-consul de Belgique; Ledieu-Dupaix, consul des Pays-Bas; Legrad, consul de Serbie; Paul Meurisse, vice-consul de Norvège; Prudhomme, juge au tribunal civil; le docteur Savary, inspecteur de l'Assistance publique; Bigo-Denel, Le Goaster, inspecteur général de l'exploitation des chemins de fer du Nord; Kaure, directeur de la Compagnie des Tramways de Lille; Bréchet, inspecteur des Postes et Télégraphes; Grimpret, ingénieur des ponts et chaussées; Fever, chef de division à la préfecture du Nord; Guibaut, conseiller d'arrondissement; Fanyau, maire d'Hellemmes; S. Leleu, ancien adjoint au maire de Lille; Delporte, fondé de pouvoirs de la Trésorerie générale; Aldebert, directeur du Mont-de-Piété; Betedicque, président de la Chambre des notaires de Lille; Rajat, avocat; Coutenaim, secrétaire général de la Mairie de Lille; Lulisse, inspecteur des Postes et Télégraphes; le commandant Druez; Hennebique, directeur des contributions indirectes; Minel, inspecteur primaire; Malagié, président de la Société des employés de commerce, etc.

La Compagnie des Sapeurs-Pompiers faisait la haie le long du cortège, l'arme sous le bras droit.

Le cortège défila devant la foule recueillie par les rues des Fossés, de la Vieille-Comédie, Jean-Roisin, Nationale, Grande-Place, des Manneliers, Faidherbe, du Priez, parvis St-Maurice.

La musique des Sapeurs-Pompiers jouait des marches funèbres.

A l'église St-Maurice, où le cortège arriva à midi moins le quart, un excellent orchestre de 100 musiciens, dirigé par M. Oscar Petit, joua : « L'Angélus », de Massenet, « Clair de Lune de Werther », de Massenet, avec solo de violoncelle par M. Plaquet; « Introduction de Faust, de Gounod; « La marche funèbre », de Chopin.

Au cimetière

Au cimetière de l'Est, où le cortège se rendit par les rues de Paris, des Ponts-de-Comines et de Roubaix, à travers une foule de plus en plus nombreuse, M. Charles Delesalle, maire de Lille, prononça le discours suivant :

Discours de M. le Maire

Messieurs,

Au nom du Conseil municipal, au nom du Bureau de Bienfaisance, au nom de la Ville de Lille tout entière, je viens rendre l'hommage ému d'une reconnaissance profonde à l'homme que nous venons de conduire à cette tombe.

Emile Desmet avait occupé, près de 20 ans, la profession de chercheur aux Abattoirs de Lille. En 1871, il quitta notre ville pour aller exercer la même profession à Paris, où il réussissait à se créer, par son travail, son honnêteté, son intelligence des affaires, une situation tout à fait exceptionnelle.

Mais, éloigné de sa ville natale, il lui restait néanmoins très attaché. Il venait y faire de très-grands séjours, et dans ses confidences aux amis nombreux qu'il y avait laissés, il témoignait toujours l'intérêt ému qu'il portait aux concitoyens de la fortune qu'un travail opiniâtre lui avait procurée.

C'est au cours d'un de ses séjours, que le hasard d'une rencontre le mena, il y a quelques mois, au Bureau de Bienfaisance, où il eut l'occasion de se faire expliquer toute l'organisation de notre établissement, et de lui faire notamment les améliorations réalisées en ces dernières années par ses dévoués administrateurs. Cette visite décrispa, sans nul doute, la forme à donner à son généreuse résolutions.

Il ne se croyait pas, alors, aussi près de sa fin. Lundi dernier, une dépêche annonçait que le Bureau de Bienfaisance était légataire universel d'une fortune évaluée à plus d'un million et demi, et cette nouvelle, rapidement transmise dans toute la ville, y causait un plus légitime émotion.

Un nom nouveau s'inscrit ainsi aujourd'hui sur le livre d'or des bienfaiteurs de la Cité, et les plaques de marbre du Bureau de Bienfaisance seront gravées à la mémoire du souvenir du plus généreux de ses bienfaiteurs.

Puisse, Messieurs, ce grand exemple faire surgir des imitateurs. Puisse rapidement s'accroître le patrimoine des pauvres dans notre grande Cité, où tant de misères restent encore à soulager !

Vous avez fait, avant de mourir, Monsieur Desmet, une noble et belle action. Vous en avez, là-haut, la récompense. Ici bas, des milliers de malheureux béniront votre mémoire.

La population tout entière a voulu vous faire de solennelles funérailles. Le Conseil municipal, organe de la reconnaissance publique, n'oubliera pas ce que vous doit.

Adieu, Monsieur Desmet !

Le cercueil fut ensuite porté au caveau de famille où eut lieu l'inhumation.

La cérémonie était terminée à 1 heure 1/4.

Une pseudo-séquestration

Le bruit courait vendredi soir, que trois jeunes filles, pupilles de l'Assistance publique et placées à l'hospice général, avaient dû coucher une nuit entière dans une cellule glaciale, sur de la paille, parce qu'elles avaient refusé de communier.

M. Richard, secrétaire général de la préfecture, chargé par M. le préfet d'ouvrir une enquête sur ces faits, s'est rendu, samedi après-midi, à l'hospice général en compagnie de M. Savary, inspecteur des enfants assistés. Il a entendu de nombreuses personnes et a pu se faire une appréciation sur cette affaire. Voici d'ailleurs ce que nous communiquent à ce sujet les bureaux de la préfecture :

« M. le Préfet du Nord a fait procéder à une enquête sur certains traitements rigoureux qui auraient été infligés à des pupilles de l'assistance publique placées provisoirement à l'hospice départemental. Cette enquête a établi qu'à la suite d'actes signalés d'indiscipline commis par trois pupilles, ayant 20 ans à, 18 ans et 16 ans, elles furent mises dans la salle de discipline. Cette salle n'est d'ailleurs qu'un dortoir comme les autres, isolé du quartier des enfants assistés. Ces trois pupilles démontèrent les serrures et se promenèrent à travers l'établissement. Une punition de cachot leur fut infligée par le directeur de l'Assistance publique, l'une y resta deux heures, les deux autres y passèrent la nuit ; on donna à chacune, pour se coucher, une botte de paille et trois couvertures, conformément aux règlements chauds. Elles sortirent le lendemain matin et furent placées chacune dans un quartier différent.

« Il n'y eut donc qu'une mesure disciplinaire rendue nécessaire par l'attitude de ces pupilles dont la conduite est de nature à inquiéter ses. Chacune d'elles a été placée 3 ou 9 fois et chaque fois a été renvoyée. Elles ont toutes trois été internées déjà au Bon Pasteur, à Lille, et même à la prison cellulaire de Douai, en vertu d'une ordonnance du président du tribunal. Sévèrement admonestées, elle ont promis de se bien conduire à l'avenir. L'administration de l'Assistance publique va tenir à nouveau de leur procurer une place ».

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DU NORD

La Société Industrielle du Nord de la France, tiendra sa Réunion Solennelle de Donnée des Prix et Médailles le Dimanche 19 janvier, à trois heures précises, dans la grande salle des fêtes de son hôtel.

La distribution des récompenses décernées par la Société, sera précédée d'une conférence de M. Maurice Mélayer, Professeur de Métallurgie à l'Ecole Centrale des Arts et Manufactures.

Cette conférence aura pour sujet : *Le Siècle de l'Acier, avec expériences, projections et vues cinématographiques du cours de l'Ecole Centrale.*

L'Association des Propriétaires d'Appareils à vapeur, sous le patronage de la Société industrielle, et l'Association des Industriels du Nord de la France contre les accidents de

corneront, dans cette même séance, les prix et récompenses de leurs Concours 1907.

L'EXPOSITION CANINE DE LILLE EN 1908

Chacun sait le succès de plus en plus grand que remportent les expositions canines, organisées annuellement par le Club Saint-Hubert du Nord. Le comité directeur du C. S. H. N., a décidé qu'en 1908 il organiserait sa septième exposition canine internationale, les samedi 23, dimanche 26 et lundi 27 avril, à Lille, dans le superbe local du Palais-Rameau, mis à la disposition des organisateurs par la municipalité lilloise.

D'après les renseignements déjà recueillis il est permis d'affirmer dès maintenant que le succès de cette exposition ne sera pas moins vif que celui des précédentes.

QU'EST-CE QUE VOUS PRENEZ AVEC ÇA ?

Samedi matin, tandis qu'un camion chargé de liqueurs stationnait devant le n° 49 de la rue de Fontenoy, d'habiles voleurs l'allégeaient de trois cruches contenant 120 litres de genièvre. Quand le conducteur, Edmond François, revint, ayant fait une livraison, les voleurs étaient déjà loin et personne n'a pu donner leur signalement. Le genièvre appartenait à la maison Kaersbick, 177, rue d'Artois.

UNE CÉLÉBRITÉ QUI S'EN VA

Qui ne connaît le vieux marchand d'anneaux de clefs qui affectionnait pour vendre sa pacotille le coin de la rue Nationale, en face de l'Epicerie Hardy et Perche. Rares sont les Lillois auxquels ce bonhomme, qui de Lune de Werther », de Massenet, avec solo de violoncelle par M. Plaquet; « Introduction de Faust, de Gounod; « La marche funèbre », de Chopin.

Au cimetière

Au cimetière de l'Est, où le cortège se rendit par les rues de Paris, des Ponts-de-Comines et de Roubaix, à travers une foule de plus en plus nombreuse, M. Charles Delesalle, maire de Lille, prononça le discours suivant :

Discours de M. le Maire

Messieurs,

Au nom du Conseil municipal, au nom du Bureau de Bienfaisance, au nom de la Ville de Lille tout entière, je viens rendre l'hommage ému d'une reconnaissance profonde à l'homme que nous venons de conduire à cette tombe.

Emile Desmet avait occupé, près de 20 ans, la profession de chercheur aux Abattoirs de Lille. En 1871, il quitta notre ville pour aller exercer la même profession à Paris, où il réussissait à se créer, par son travail, son honnêteté, son intelligence des affaires, une situation tout à fait exceptionnelle.

Mais, éloigné de sa ville natale, il lui restait néanmoins très attaché. Il venait y faire de très-grands séjours, et dans ses confidences aux amis nombreux qu'il y avait laissés, il témoignait toujours l'intérêt ému qu'il portait aux concitoyens de la fortune qu'un travail opiniâtre lui avait procurée.

C'est au cours d'un de ses séjours, que le hasard d'une rencontre le mena, il y a quelques mois, au Bureau de Bienfaisance, où il eut l'occasion de se faire expliquer toute l'organisation de notre établissement, et de lui faire notamment les améliorations réalisées en ces dernières années par ses dévoués administrateurs. Cette visite décrispa, sans nul doute, la forme à donner à son généreuse résolutions.

Il ne se croyait pas, alors, aussi près de sa fin. Lundi dernier, une dépêche annonçait que le Bureau de Bienfaisance était légataire universel d'une fortune évaluée à plus d'un million et demi, et cette nouvelle, rapidement transmise dans toute la ville, y causait un plus légitime émotion.

Un nom nouveau s'inscrit ainsi aujourd'hui sur le livre d'or des bienfaiteurs de la Cité, et les plaques de marbre du Bureau de Bienfaisance seront gravées à la mémoire du souvenir du plus généreux de ses bienfaiteurs.

Puisse, Messieurs, ce grand exemple faire surgir des imitateurs. Puisse rapidement s'accroître le patrimoine des pauvres dans notre grande Cité, où tant de misères restent encore à soulager !

Vous avez fait, avant de mourir, Monsieur Desmet, une noble et belle action. Vous en avez, là-haut, la récompense. Ici bas, des milliers de malheureux béniront votre mémoire.

La population tout entière a voulu vous faire de solennelles funérailles. Le Conseil municipal, organe de la reconnaissance publique, n'oubliera pas ce que vous doit.

Adieu, Monsieur Desmet !

Le cercueil fut ensuite porté au caveau de famille où eut lieu l'inhumation.

La cérémonie était terminée à 1 heure 1/4.

Une pseudo-séquestration

Le bruit courait vendredi soir, que trois jeunes filles, pupilles de l'Assistance publique et placées à l'hospice général, avaient dû coucher une nuit entière dans une cellule glaciale, sur de la paille, parce qu'elles avaient refusé de communier.

M. Richard, secrétaire général de la préfecture, chargé par M. le préfet d'ouvrir une enquête sur ces faits, s'est rendu, samedi après-midi, à l'hospice général en compagnie de M. Savary, inspecteur des enfants assistés. Il a entendu de nombreuses personnes et a pu se faire une appréciation sur cette affaire. Voici d'ailleurs ce que nous communiquent à ce sujet les bureaux de la préfecture :

« M. le Préfet du Nord a fait procéder à une enquête sur certains traitements rigoureux qui auraient été infligés à des pupilles de l'assistance publique placées provisoirement à l'hospice départemental. Cette enquête a établi qu'à la suite d'actes signalés d'indiscipline commis par trois pupilles, ayant 20 ans à, 18 ans et 16 ans, elles furent mises dans la salle de discipline. Cette salle n'est d'ailleurs qu'un dortoir comme les autres, isolé du quartier des enfants assistés. Ces trois pupilles démontèrent les serrures et se promenèrent à travers l'établissement. Une punition de cachot leur fut infligée par le directeur de l'Assistance publique, l'une y resta deux heures, les deux autres y passèrent la nuit ; on donna à chacune, pour se coucher, une botte de paille et trois couvertures, conformément aux règlements chauds. Elles sortirent le lendemain matin et furent placées chacune dans un quartier différent.

« Il n'y eut donc qu'une mesure disciplinaire rendue nécessaire par l'attitude de ces pupilles dont la conduite est de nature à inquiéter ses. Chacune d'elles a été placée 3 ou 9 fois et chaque fois a été renvoyée. Elles ont toutes trois été internées déjà au Bon Pasteur, à Lille, et même à la prison cellulaire de Douai, en vertu d'une ordonnance du président du tribunal. Sévèrement admonestées, elle ont promis de se bien conduire à l'avenir. L'administration de l'Assistance publique va tenir à nouveau de leur procurer une place ».

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DU NORD

La Société Industrielle du Nord de la France tiendra sa Réunion Solennelle de Donnée des Prix et Médailles le Dimanche 19 janvier, à trois heures précises, dans la grande salle des fêtes de son hôtel.

La distribution des récompenses décernées par la Société, sera précédée d'une conférence de M. Maurice Mélayer, Professeur de Métallurgie à l'Ecole Centrale des Arts et Manufactures.

Cette conférence aura pour sujet : *Le Siècle de l'Acier, avec expériences, projections et vues cinématographiques du cours de l'Ecole Centrale.*

L'Association des Propriétaires d'Appareils à vapeur, sous le patronage de la Société industrielle, et l'Association des Industriels du Nord de la France contre les accidents de

REPOS HEBDOMADAIRE

Une demande de dérogation à la loi du 13 juillet 1906, dite du Repos hebdomadaire, a été formulée par la Société de chaussures « L'Incroyable », 18, rue de la Gare.

COMPAGNIE DU GAZ DE ROUBAIX

AVIS IMPORTANT. — Les demandes d'installations, de modifications et de réparations étant très nombreuses, il nous est difficile, en ce moment, de donner satisfaction immédiate aux intéressés. Nous avons l'honneur de prévenir ces derniers que les demandes sont exécutées selon l'ordre d'inscription et dans le plus bref délai possible.

CONFÉRENCES MENSUELLES DU NORD-TOURISTE

C'est le vendredi 24 janvier, à 8 h. ½ du soir, dans l'amphithéâtre de l'Ecole Nationale des Arts Industriels de Roubaix, que sera donnée la seconde des conférences mensuelles du Nord-Touriste. Elle sera faite par M. Arthur Capart, secrétaire du Comité général des routes de notre association régionale de tourisme, qui parlera de la Picardie, de la Champagne et des Ardennes françaises. Tous les sociétaires du Nord-Touriste et leurs familles pourront assister à cette causerie qui sera illustrée par plus de 100 projections lumineuses accompagnant des descriptions de nombreuses projections lumineuses inédites.

L'UNION VÉLOCIPÉDIQUE DE FRANCE
(élection d'un membre du Comité du Nord)

La commission sportive de l'U. V. F. prie tous les membres individuels du département du Nord d'envoyer au secrétariat, 6, boulevard des Batignolles, à Paris, leur bulletin de vote pour nommer un délégué au comité du Nord, en remplacement de M. Georges Christian, nommé sous-délégué sportif. Le candidat présenté par la commission sportive est M. Jules Vanoverschelde.

SAVON DU CONGO Le cacheur du teint Victor VAISSIER

EXPOSITION DE PIGEONS

Aujourd'hui dimanche, au local de la société « Passe-Partout », établie chez M. Emile Delhaye, estaminet du « Chinois », boulevard de Strasbourg, 50, aura lieu une magnifique exposition de pigeons de MM. Henri Delebecq, Médart, Lauwers, Vandendoere et Gustave Bayart.

GRAND THEATRE

Aujourd'hui dimanche, en matinée à 3 heures, en soirée à 8 heures, « Madame Sans-Gêne », par la tournée Chartier.

CONCERT PUBLIC

Voici le programme du concert qui sera donné par les « Mélomanes Roubaisiens », le lundi 13 janvier courant, à 8 heures du soir, au Théâtre de Fontenoy : La charrue, chœur, (J. Ritz); Les Mélomanes — Pensées d'automne, mélodie (Massenet), M. H. Ducatez — Arioso du Roi de Lahore (Massenet), M. Desroussseur — Chansonnette italienne, M. Derbaudringhien — Les chants lyriques de Saïl (Février), Les Mélomanes — Air de Roméo et Juliette (Gounod), M. H. Ducatez — Air d'Hérodiade (Massenet), M. Desroussseur — Chansonnette militaire, M. Derbaudringhien.

Etat-Civil

NAISSANCES. — Léon Pontzeele, rue Lacroix, 8 — Dewaele, 11 — Suzanne et Prudent Couque, rue de Croix, 0. Castel, 3 — Maurice Heflinck, rue de Blanchemaille — Denise Debeisscourt, boulevard de Cambrai — Marthe Loridant, rue de Fourmies, 27 — Georges Couvreur, rue Delespaul, 76 — André Marissal, rue de la Balance, 6. Thessen, 1.

PUBLICATIONS DE MARIAGE. — Entre : Pierre Cozic, monteur électricien, rue de la Longue-Chemise, 34 et Zulma Guernonpré, piquèrie, à Croix — Charles Duthoit, marchand de journaux, à Wattrelos et Marie Dupuich, bonneterie, rue du Congo, 9 — Fernand Deuil, peinte décorateur, boulevard de la République, 48 et Angèle Deborte, couturière, rue Alfred-de-Musset, 8 — Emile Duforest, électricien, rue de Tourcoing, 74 et Marguerite Prévol, sans prof., rue Turgot, 170.

MARIAGES. — Entre : Robert Wimille, employé de commerce, rue Radine, 34 et Augustine Angélique sans prof., place de la Gare, 16 — Clement Lemaire, magasinier, rue des Chasseurs et Marcella Delmotte, ensoleuse, rue de la Chapelle-Carrée, 6. Derégnaucourt, 6 — Emile Samain, rentreur, à Croix et Marie Delerm, repasseuse, rue 27 — Georges Couvreur, rue Delespaul, 76 — André